

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 mai 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE - 19 H

2023-05-146

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 08.

2023-05-147

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023 - APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2023 et de la séance ordinaire du 18 avril 2023, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 avril 2023 et de la séance ordinaire du 18 avril 2023.

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2023-05-148

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2023-05)

2023-05-149

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2023

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2023-05-150 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME DIANE RIOUX – PRÉPOSÉE AUX PRÊTS - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT

Considérant que madame Diane Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 24 mai au 21 juin 2023 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Diane Rioux, préposée aux prêts, un congé sans solde du 24 mai au 21 juin 2023 inclusivement selon sa demande déposée.

2023-05-151 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MIREILLE PÉLADEAU – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 11 juillet au 25 août 2023 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Mireille Péladeau, technicienne en documentation, un congé sans solde du 11 juillet au 25 août 2023 inclusivement selon sa demande déposée.

2023-05-152 MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – AJOUT DE PANNEAUX D'AFFICHAGE, D'ARRÊT ET D'INTERDICTION

Considérant les recommandations formulées en sous-comité de circulation, ainsi qu'en Commission de sécurité publique le 24 avril 2023, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation :

- Installation de panneaux d'arrêt sur l'avenue Forest au coin de la rue Noyer, en direction est et ouest, ainsi que l'aménagement d'un passage piétonnier à cette intersection ;
- Installation de panneaux d'affichage de la circulation à sens unique dans le rond-point se trouvant à l'extrémité de la rue Racine ;

- Installation de panneaux d'interdiction de stationnement au pourtour immédiat du parc du Souvenir, malgré les recommandations du gestionnaire.
- Installation de panneaux d'interdiction de stationnement du côté sud de l'avenue Monseigneur-Langlois entre la rue Bellevue et le boul. Cardinal-Léger.

2023-05-153 DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE FOURNITURES DIVERSES - CAMPAGNE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Considérant les objectifs 2023 du Service de la Sécurité publique ;

Considérant l'approbation des membres de la Commission de sécurité publique du 14 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le chef de la Division de la sécurité publique, monsieur François Plaisance, de fournitures diverses dans le cadre de la Campagne de la sécurité routière auprès de divers fournisseurs, suivant recherche de prix, le tout pour la somme maximale de 17 246,25 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02.211.00.345.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2023-05-154 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2023-05-155 DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME EXP – ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION MINISTÉRIELLES – RAMPE DE MISE À L'EAU – PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat à la firme EXP pour l'étude écologique de la rampe de mise à l'eau du parc Bellevue et le dépôt des demandes d'autorisation auprès des différents ministères, pour une somme maximale de 17 821,13 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense financée par le surplus réservé « infrastructures » soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-411.

2023-05-156 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-293 – AUTORISATION AU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS CADRE DU VOLET « ACQUISITION D'UNE TECHNOLOGIE » - PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-09-293 – Autorisation au directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures à présenter une demande d'aide financière dans cadre du volet « acquisition d'une technologie » - Programme écocamionnage du ministère des transports du Québec (MTQ), afin d'y remplacer le nom de monsieur Miguel Faille, directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, par le nom de madame Line St-Onge, directrice du Service des travaux publics et infrastructures.

2023-05-157 DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE POTEAUX ET FILETS DE PARC – PARCS OLYMPIQUE ET SHAMROCK

Considérant la tempête de verglas du mois d'avril 2023 qui a causé d'importants dommages à nos infrastructures des parcs Olympique et Shamrock, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, d'un contrat d'achat et d'installation de poteaux et filets de parc, auprès de « *Ligne STE inc.* », pour la somme de 34 354,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02-752-00-522.

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2023-05-158 DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX » - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LES PARCS CHARDONNERET ET RENÉ-LÉVESQUE

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 27 mars 2023, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, de mobilier urbain pour les parcs Chardonneret et René-Lévesque, auprès de « *MOBI-MOBILIER URBAIN INC.* », pour la somme de 16 717,36 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « investissement en parcs et terrains de jeux » soit imputée au poste budgétaire 22.700.40.060.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2023-05-159 APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2023-007– ACQUISITION D'UN CAMION AUTO-POMPE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Délai de livraison	20 points
-----------	--------------------	-----------

Critère 2	Standardisation du camion incendie	20 points
Critère 3	Durabilité et garanties	20 points
Critère 4	Service après-vente	20 points
Critère 5	Prix	20 points

2023-05-160

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR L'ASSISTANCE PENDANT LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE GÉNÉRATRICE À L'OMNI-CENTRE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection contre les incendies, monsieur Yanick Bernier, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, pour des services professionnels en ingénierie électrique et mécanique pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour l'assistance pendant les travaux d'installation d'une nouvelle génératrice à l'Omni-Centre, auprès de « *PLAN-A EXPERTS-CONSEILS INC.* » pour la somme de 18 342,21 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22-700-40-930.

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2023-05-161

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 931 – RELATIF AUX NUISANCES

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 931 intitulé *Règlement numéro 931 relatif aux nuisances* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de refondre le Règlement 868 et de régler les matières nuisibles sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2023-05-162

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 865-03 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NUMÉRO 865, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion du projet de règlement 865-03 lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-099 ;

Considérant l'adoption du Premier Projet de règlement 865-03 lors de la séance ordinaire du 18 avril 2023, sous le numéro de résolution 2023-04-139 ;

Considérant la tenue de la consultation publique du 9 mai 2023, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Deuxième Projet de *Règlement numéro 865-03 – modifiant le Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble, tel qu'amendé*, de manière à s'arrimer avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) et de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

2023-05-163

ADOPTION DES RÈGLEMENTS 780-26 (ZONAGE), 780-27 (ZONAGE), 786-02 (USAGES CONDITIONNELS), 841-03 (EAU), 917-01 (CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES), 927 (OCCUPATION ET ENTRETIEN) ET 929 (ART MURAL)

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les règlements suivants :

- **Règlement numéro 780-26** modifiant le *Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* de manière à modifier les normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres ;
- **Règlement numéro 780-27** modifiant le *Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* de manière à ajouter les usages vente au détail de produits laitiers (bar laitier) et service de restauration comme usages spécifiquement inclus dans la zone P3-11 ;
- **Règlement numéro 786-02** modifiant le *Règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels* de manière à ajouter l'usage « garde de poules urbaines » comme usage conditionnel dans les zones C1-24, H1-03, H1-04, H1-05, H1-06, H1-07, H1-08, H1-10, H1-11, H1-12, H1-15, H1-16, H1-21, H1-22, H1-27, H2-04, H2-06, H2-10, H3-03, H3-08, H3-09, H3-10, H3-12, H3-13, H4-01, H4-02, H4-03, H4-04, H4-06, H4-07, H4-08, H4-09, H4-12, H5-01, H5-03, H5-04, H5-05, H5-06, H5-07, H5-08, H6-03, H6-04, H6-06 et H6-09 ;
- **Règlement numéro 841-03** modifiant le *Règlement numéro 841 concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, de manière à y ajouter des dispositions en lien avec les compteurs d'eau et d'y modifier les dispositions relatives à l'arrosage et au remplissage de piscines et spas ;
- **Règlement numéro 917-01** abrogeant et remplaçant le *Règlement numéro 917 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux* ;
- **Règlement numéro 927** *Règlement numéro 927 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*, de manière à régler l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville ;
- **Règlement numéro 929** *Règlement relatif à l'art mural public*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, de manière à régir et encadrer la réalisation des projets d'art mural sur le territoire de la Ville.

2023-05-164

NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 927 ET 929

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître que les officiers suivants sont responsables d'appliquer les divers articles des règlements 927 et 929 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant :

- Richard Dubois
- Max Gosselin
- Laura Nichols-Rossignol

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

2023-05-165

MOTION DE FÉLICITATIONS - LAURÉATS DU PRIX ANNUEL DU MÉRITE PATRIMONIAL 2022

Le conseil municipal de Pincourt tient à exprimer ses sincères félicitations aux lauréats du Prix annuel du Mérite patrimonial 2022, décerné par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et le CACVS. Cette distinction prestigieuse vise à reconnaître et à célébrer l'engagement exceptionnel envers la préservation et la mise en valeur du patrimoine local.

Tout d'abord, nous félicitons chaleureusement Madame Claudia Chebin, lauréate individu du Prix annuel du Mérite patrimonial 2022 dans la catégorie individuelle. Madame Chebin s'est généreusement impliquée bénévolement pendant 27 ans au sein du conseil d'administration du Musée. Son dévouement et son expertise ont grandement contribué à l'enrichissement de l'institution et à la promotion de notre

histoire locale. Nous saluons son engagement remarquable et lui exprimons notre profonde reconnaissance.

Nous adressons également nos félicitations au Comité organisateur du 350e de l'île Perrot, récipiendaire du Prix annuel du Mérite patrimonial 2022 dans la catégorie organisationnelle. Sous la présidence de Lise Chartier, le Comité a orchestré avec succès pas moins de 50 activités, de mai à octobre 2022, attirant ainsi 25 000 personnes. Cette célébration du patrimoine local a été un véritable succès grâce aux efforts inlassables du Comité et à sa vision inspirante pour faire rayonner nos 350 d'histoires collectifs sur l'île Perrot. Nous tenons à souligner leur travail exceptionnel et à les féliciter pour cette reconnaissance méritée.

Ces récipiendaires sont de véritables ambassadeurs du patrimoine de notre région. Leur engagement et leur détermination ont contribué à préserver notre histoire, à renforcer notre identité collective et à promouvoir le patrimoine culturel de notre région.

Pour ses raisons, le conseil municipal de Pincourt tient à exprimer sa fierté et ses plus sincères félicitations à Madame Claudia Chebin et au Comité organisateur du 350e de l'île Perrot pour leur mérite patrimonial exceptionnel. Leur contribution indéniable à la préservation et à la promotion de notre patrimoine mérite d'être saluée et célébrée. Nous les encourageons à poursuivre leurs efforts remarquables et à continuer d'inspirer notre communauté.

Bravo à tous les lauréats et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces réalisations exceptionnelles !

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 19 h 48.

2023-05-166

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 49, de lever la Séance ordinaire du 9 mai 2023.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE